



Droit de succession pour un tiers de 3eme rang

Par **robjackson**, le **26/03/2012** à **16:51**

Bonjour,

Mon oncle de 91 ans, veuf sans enfant veut me léguer son patrimoine. Les droits de succession s'élèvent à 60%. J'aurai 6 mois pour vendre une grande partie du patrimoine pour régler ces frais de succession. Ma question: Comment éviter ou du moins limiter de tels frais?